Fiche de données de sécurité

SECTION I – IDENTIFICATION DU PRODUIT

Supplier:

Target Products Ltd,
5 Concourse Parkway
Suite 1900
Atlanta, GA 30328
Telephone: 1.604.856.7976

Numéro de téléphone d'urgence: INFOTRAC (800) 535-5053

PRODUCT
1117/1118 Unsanded Grout Cement
Concentrate for Low Temp Superstick
Flowcrete FS
Flowcrete FS SCC

SDS Identifier: Concrete Related, Series 2

Utilisation du produit : Produits agrégats à base de ciment Portland pour construction générale

SECTION II – IDENTIFICATION DES DANGERS

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : Poussière de silice, ciment Portland

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Carcinogène – Catégorie 1A Corrosion cutanée – Catégorie 1B
Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : exposition répétée – Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles Exposition unique – Catégorie 3

2.2 a Mot de signalement DANGER!

2.2 b Mentions de danger
L'inhalation répétée peut causer le cancer Cause des brûlures sévères et des dommages sérieux aux yeux Peut provoquer une réaction allergique cutanée
Une inhalation répétée et chronique occasionne des dommages aux poumons Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

2.2 c Pictogrammes

2.2 d Mentions de danger
Ne pas manipuler le produit tant que toutes les précautions de sécurité n'auront pas été lues et comprises.
Portez des gants imperméables, comme le nitrile. Portez une protection pour les yeux et des vêtements de protection. Ne pas manger, boire ou fumer lorsque vous utilisez ce produit. Lavez-vous avec soin après la manipulation. Utilisez uniquement dans un endroit avec une bonne ventilation. Ne respirez pas la poussière.

Si avalé : Rincez-vous la bouche. Ne PAS provoquer de vomissements.
Si respiré : Déplacez-vous à l'air frais et installez-vous confortablement.
Si dans vos yeux : Rincez avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez les verres de contact, le cas échéant, et continuez à rincer.
Si sur votre peau (ou vos cheveux) : Enlevez tout vêtement contaminé et lavez-les avant de les réutiliser. Rincez la peau ou les cheveux à l'eau.
Si vous remarquez une irritation significative de la peau, consultez un médecin sans attendre.
Consultez rapidement un médecin, si les symptômes sont importants et persistants.

Entreposez dans un endroit bien aéré. Assurez-vous que le contenant est bien fermé. Disposez des contenants en respectant les règlements locaux.

2.3 Renseignements supplémentaires

Le ciment Portland contenu dans ce produit peut causer des dommages potentiellement irréversibles aux yeux, à la peau, aux systèmes respiratoire et digestif en raison des brûlures causées par les produits (caustiques) chimiques, incluant des brûlures au troisième degré.
Les brûlures causées par le ciment Portland peuvent provoquer une douleur ou un inconfort immédiat. Ne vous fiez pas à la douleur pour détecter des brûlures par le ciment. Le ciment Portland peut causer une dermatite ou une sensibilisation. Voilà pourquoi vous devez prendre toutes les précautions afin que votre peau n'entre jamais en contact avec du ciment Portland. Les brûlures par le ciment peuvent empirer même après que vous ne soyez plus en contact avec le produit. Si votre peau entre en contact avec ce produit, enlevez immédiatement de votre corps et rincez bien avec de l'eau. Si vous ressentez ou suspectez une brûlure causée par le ciment, ou une inflammation, vous devriez consulter immédiatement un professionnel de la santé.

Les brûlures et les irritations cutanées peuvent être causées par une exposition brève, mais elles sont normalement provoquées par une exposition prolongée de 15 minutes, une heure ou plus. L'interaction entre le ciment Portland et de l'eau ou de la sueur libère une solution caustique qui cause les brûlures ou les irritations. Toute exposition prolongée devrait être traitée comme une brûlure, jusqu'à ce qu'un autre diagnostic soit posé.

Lorsque la peau entre en contact avec du ciment Portland, une inflammation est également possible, cette condition est la dermatite. Les signes et les symptômes annonciateurs d'une dermatite peuvent être des démangeaisons, des rougeurs, une enflure, des ampoules, une desquamation et d'autres changements à la condition normale de la peau. Les signes et les symptômes de brûlures peuvent comprendre ceux mentionnés précédemment et une peau qui devient blanche, jaune, noire, qui pèle ou qui fend.

Le ciment Portland dans ce produit peut provoquer une dermatite de contact allergique chez les personnes sensibles. Cette réaction excessive du système immunitaire peut provoquer une inflammation sévère. La sensibilisation peut provenir d'une seule exposition à la concentration de référence à bas niveau dans le ciment Portland ou d'expositions répétées étalées sur des mois ou des années. La sensibilisation est persistante, et après l'apparition d'une sensibilisation, même de petites quantités peuvent déclencher une dermatite. La sensibilisation n'est pas chose commune. Les personnes qui ressentent des problèmes cutanés, même s'ils semblent minimes, devraient consulter un professionnel de la santé.

2.3 a HNOC – Dangers divers : Sans objet

2.3 b Toxicité aiguë inconnue : Aucune

SECTION III – INGRÉDIENTS DANGEREUX/RENSEIGNEMENTS IDENTIFICATEURS

Composants dangereux	CAS nº	% par poids
Ciment Portland	65997 15 1	60-100*
Sable, silice, quartz	14808-60-7	30-60*

*Les gammes de concentration sont fournies en raison de la variabilité entre lots. Aucun des constituants de ce matériel n'est de toxicité inconnue.

SECTION IV – MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 Description des mesures de premiers soins
Informations générales :
Après l'inhalation : Déplacez la personne au grand air. Si la personne respire difficilement, administrez de l'oxygène. Si la personne ne respire pas, faites-lui la respiration artificielle. Si la personne est inconsciente, placez-la sur le côté dans une position stable pour la transporter.
Après un contact avec la peau : Nettoyez la peau avec de l'eau et un savon au pH neutre ou un nettoyant doux. Si vous remarquez une irritation significative de la peau, consultez un médecin sans attendre.
Après un contact avec les yeux : Rincez avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez les verres de contact, le cas échéant, et continuez à rincer.
En cas d'avalement : Ne pas provoquer de vomissements. Si la personne est consciente, lui faire boire beaucoup d'eau, puis appelez immédiatement un professionnel de la santé. Ne donnez jamais rien par la bouche à quelqu'un qui est inconscient.

4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés
Inhalation : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires Une inhalation répétée et chronique occasionne des dommages aux organes. Ce produit contient de la silice cristalline. Une inhalation prolongée ou répétée de poussière de silice respirable de ce produit peut causer la silicose.

Contact avec la peau : Le ciment Portland contenu dans ce produit peut causer des dommages potentiellement irréversibles aux yeux, à la peau, aux systèmes respiratoire et digestif en raison des brûlures causées par les produits (caustiques) chimiques, incluant des brûlures au troisième degré. Les brûlures causées par le ciment Portland peuvent provoquer une douleur ou un inconfort immédiat. Ne vous fiez pas à la douleur pour détecter des brûlures par le ciment. Le ciment Portland peut causer une dermatite ou une sensibilisation. Voilà pourquoi vous devez prendre toutes les précautions afin que votre peau n'entre jamais en contact avec du ciment Portland. Les brûlures par le ciment peuvent empirer même après que vous ne soyez plus en contact avec le produit. Si votre peau entre en contact avec ce produit, enlevez immédiatement de votre corps et rincez bien avec de l'eau. Si vous ressentez ou suspectez une brûlure causée par le ciment, ou une inflammation, vous devriez consulter immédiatement un professionnel de la santé.

Les brûlures et les irritations cutanées peuvent être causées par une exposition brève, mais elles sont normalement provoquées par une exposition prolongée de 15 minutes, une heure ou plus. L'interaction entre le ciment Portland et de l'eau ou de la sueur libère une solution caustique qui cause les brûlures ou les irritations. Toute exposition prolongée devrait être traitée comme une brûlure, jusqu'à ce qu'un autre diagnostic soit posé.

Lorsque la peau entre en contact avec du ciment Portland, une inflammation est également possible, cette condition est la dermatite. Les signes et les symptômes annonciateurs d'une dermatite peuvent être des démangeaisons, des rougeurs, une enflure, des ampoules, une desquamation et d'autres changements à la condition normale de la peau. Les signes et les symptômes de brûlures peuvent comprendre ceux mentionnés précédemment et une peau qui devient blanche, jaune, noire, qui pèle ou qui fend.

Le ciment Portland dans ce produit peut provoquer une dermatite de contact allergique chez les personnes sensibles. Cette réaction excessive du système immunitaire peut provoquer une inflammation sévère. La sensibilisation peut provenir d'une seule exposition à la concentration de référence à bas niveau dans le ciment Portland ou d'expositions répétées étalées sur des mois ou des années. La sensibilisation est persistante, et après l'apparition d'une sensibilisation, même de petites quantités peuvent déclencher une dermatite. La sensibilisation n'est pas chose commune. Les personnes qui ressentent des problèmes cutanés, même s'ils semblent minimes, devraient consulter un professionnel de la santé.

Contact avec les yeux : Provoque des dommages oculaires sérieux. Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmoiement, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

Ingestion : Peut être dangereux si avalé. Une ingestion peut causer un inconfort et/ou un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

4.3 Indication de soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Consultez rapidement un médecin, si les symptômes sont importants et persistants.

SECTION V – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Inflammabilité du produit : Ininflammables et incombustibles
5.2 Moyens d'extinction appropriés : Traitez pour les matériaux environnants
5.3 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Aucune
5.3a Produits de combustion : Aucun
5.3b Risques d'explosion en présence de substances diverses : Non-explosif en cas de coups

SECTION VI – MESURES POUR DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Portez un équipement de protection (voir section VIII). Les personnes non protégées doivent rester éloignées.

6.2 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Ne pas laisser le produit pénétrer le réseau d'égout/les eaux de surface ou la nappe phréatique. Disposez des contenants et des matériaux dont vous ne voulez plus en respectant les règlements locaux.

SECTION VII – MESURES DE PRÉCAUTIONS À PRENDRE EN MATIÈRE DE MANUTENTION ET D'ENTREPOSAGE

7.1 Manipulation
Précautions à prendre pour garantir une manipulation sans danger : Assurez une bonne ventilation/évacuation du poste de travail. NE RESPIREZ PAS LA POUSSIÈRE. Dans les environnements poussiéreux, l'utilisation d'un respirateur approuvé par OSHA, MSHA ou NIOSH, ainsi que des lunettes de protection bien ajustées sont recommandées. Portez un EPI approprié (voir section 8). Ne mélangez pas avec d'autres produits chimiques, sauf ceux indiqués par le fabricant. Faire attention aux yeux, à la peau et aux vêtements. Il est important de maintenir l'endroit propre pour éviter toute accumulation de poussière.

7.2 Entreposage
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.
Autres indications sur les conditions de stockage : Conservez hors de la portée des enfants. Gardez les récipients hermétiquement fermés pour empêcher tout contact avec l'humidité. Ne pas permettre un contact avec de l'eau jusqu'au moment de l'utilisation afin de conserver l'utilité du produit.

SECTION VIII – MESURES À PRENDRE POUR LE CONTRÔLE D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Composants avec des valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail :

Composants dangereux	CAS nº	PEL (OSHA) mg/M3	TLV (ACGIH) mg/M3
Sable silicieux, cristalline	14808-60-7	0.1	0.025 (réactif)
Ciment Portland	65997-15-1	5 (réactif) 15 (total)	10 (réactif)

8.2 Contrôles de l'exposition
Utilisez une ventilation appropriée afin de conserver les taux d'exposition sous les limites d'exposition recommandées.

8.3 Mesures générales de protection et d'hygiène
Maintenez à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirez immédiatement les vêtements souillés ou contaminés. Lavez toujours les mains avant les pauses et en fin de travail. Évitez tout contact avec les yeux ou la peau.
8.3a Équipement de protection personnelle

Protection pour les mains :

Portez des gants de la longueur appropriée afin de bien vous protéger en cas d'éclaboussures. Les gants en nitrile, néoprène et PVC offrent une protection adéquate en cas de contact accidentel. Ne vous fiez pas à la douleur pour détecter des brûlures par le ciment. Le ciment Portland peut causer une dermatite ou une sensibilisation.

Protection oculaire :
Portez une protection oculaire appropriée (des lunettes de protection bien ajustées pour vous protéger contre la poussière et les éclaboussures).

Protection respiratoire :
Un respirateur de particules approuvé par la NIOSH est recommandé pour les secteurs peu aérés ou lorsque les limites d'exposition maximales risquent d'être excédées. Les appareils respiratoires doivent être sélectionnés et utilisés conformément aux directives de professionnels formés en santé et sécurité, suivant les exigences réglementaires indiquées dans la norme relative aux dispositifs respiratoires de l'OSHA (29 CFR 1910.134) ainsi que les normes de l'ANSI relatives à la protection respiratoire (Z88.2).

SECTION IX – CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES/CHIMIQUES

Informations générales

Apparence	Forme : Couleur solide granulée : Coloration gris à gris brun
Odeur :	Aucune
Valeur du pH à 20 °C (68 °F) :	13 (10 % Aq)
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition :	Sans objet
Point d'éclair :	Sans objet
Auto-inflammable :	Le produit n'est pas auto-inflammable
Pression de vapeur à 21 °C (70 °F)	Non disponible
Densité à 25 °C (77 °F) :	2,6 à 3,15
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Insoluble
Contenu en COV :	0 g/L COV

SECTION X – Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.
10.2 Stabilité chimique
Normale dans des conditions d'utilisation normales. Entreposez dans un endroit sec.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.
10.4 Décomposition thermique/conditions à éviter Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
10.5 Matières incompatibles
Les silicates réagissent au contact d'agents oxydants puissants tels que le fluor, le trifluorure de chlore, le trifluorure de manganèse ou le difluorure d'oxygène peuvent provoquer des incendies
10.6 Décomposition dangereuse ou sous-produits La silice se dissoudra dans l'acide fluorhydrique et produira un gaz corrosif, le tétrafluorure de silicium

SECTION XI – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Voies privilégiées d'administration : Contact avec la peau ou les yeux, ingestion et absorption par la peau ou inhalation.

11.2 Symptômes associés aux caractéristiques physiques/chimiques/toxicologiques :
Inhalation : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires Une exposition répétée et chronique occasionne des dommages aux organes. Ce produit contient de la silice cristalline. Une inhalation prolongée ou répétée de poussière de silice respirable de ce produit peut causer la silicose.

Contact avec la peau : Cause des irritations cutanées. Manipuler ce produit peut causer la peau sèche, des inconforts, une irritation ou une dermatite. Un contact avec la peau peut provoquer une sensibilisation. Le produit devient extrêmement alcalin lorsqu'il est exposé à l'humidité, et il peut causer des brûlures alcalines et affecter les membranes muqueuses.

Contact avec les yeux : Provoque des dommages oculaires sérieux. Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmoiement, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

Ingestion : Dangereux en cas d'ingestion. Une ingestion peut causer un inconfort et/ou un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

11.3 Effets différés et immédiats connus ainsi que les effets chroniques induits par une exposition à court et à long termes

Court terme
Corrosion/irritation cutanée : Cause des brûlures sévères de la peau.
Dommages/irritations graves aux yeux : Provoque des dommages oculaires sévères. Sensibilisation respiratoire : Non disponible
Sensibilisation de la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique : (Catégorie 3) Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Risque d'aspiration : Non disponible
Long terme
Cancérogénicité : L'inhalation répétée peut causer le cancer. Mutagénicité des cellules germinales : Non disponible

Toxicité de la reproduction : Non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées : (Catégorie 1) Une exposition répétée et chronique occasionne des dommages aux poumons
Effets antagonistes/synergiques : Non disponible.

SECTION XI – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité
Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

12.2 Persistance et dégradabilité
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Autres effets négatifs
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION XIII – CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

13.1 Méthode d'évacuation des déchets
L'emballage et le matériel peuvent être enfouis. Par contre, le matériel devrait être recouvert afin de réduire au minimum la génération des poussières dans l'air. Ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux selon la RCRA (40CFR 261) ou CERCLA (40CFR 117 et 302). Jeter en respectant les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux.

13.2 Autres considérations pour l'élimination des emballages vides non nettoyés
Recommandations : Jeter en respectant les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux.
Agent nettoyant recommandé : Eau, agents nettoyants si nécessaire.

SECTION XIV – INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

	DOT (États-Unis)	TDG (Canada)
Numéro ONU		
Désignation officielle de transport	Non réglementé	Non réglementé
Groupe d'emballage (le cas échéant)	Non réglementé	Non réglementé
ONU Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé	Non réglementé
	Non réglementé	Non réglementé

14.1 Dangers pour l'environnement : Non disponible

14.2 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non disponible

14.3 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Ne pas manipuler le produit tant que toutes les précautions de sécurité n'auront pas été lues et comprises.

SECTION XV – AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement/législation spécifique aux produits chimiques

Canada
Classification SIMDUT : Considéré comme un matériau dangereux selon le Règlement sur les produits dangereux tel que défini par les Règlements sur les produits contrôlés et est soumis aux exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) de Santé Canada. Ce document est conforme aux exigences du SIMDUT de la Loi sur les produits dangereux et du Règlement sur les produits contrôlés.

15.2 Norme fédérale (É.-U.)
Composants SARA 302/311/312/313
Aucun produit chimique dans ce matériel n'est soumis aux exigences de déclaration de SARA titre III Section 302, 311, 312 ou 313.
RCRA : La silice cristalline (quartz) n'est pas classée à titre de déchet dangereux en vertu de la loi Resource Conservation and Recovery Act ou de ses règlements, 40 CFR § 261 et seq.
CERCLA : La silice cristalline (quartz) n'est pas classée à titre de substance dangereuse en vertu de la loi Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA), 40 CFR §302.
Planification de secours et le droit à l'information (SARA titre III) : La silice cristalline (quartz) n'est pas une substance extrêmement dangereuse en vertu de la section 302, et elle n'est pas un produit chimique toxique soumis à la section 313.

FDA : La silice est incluse dans les substances pouvant se trouver dans les revêtements utilisés dans les surfaces en contact avec la nourriture, 21 CFR §175.300(b)(3)(xxvi).
NTP : La poussière de silice cristalline respirable, principalement les poudres de quartz se produisant dans les installations industrielles et professionnelles, est reconnue comme étant un carcinogène pour les humains.
Carcinogènes OSHA : La silice cristalline (quartz) n'est pas dans la liste.

15.3 Lois sur le droit à l'information – California Prop. 65 Components
AVERTISSEMENT : Ce produit contient des produits chimiques connus par l'État de la Californie pour causer le cancer, des malformations congénitales ou autres problèmes de reproduction.
California Inhalation Reference Exposure Level (REL) : L'État de la Californie a établi un REL chronique de 3 µg pour la silice (cristalline, respirable). Un REL chronique est une concentration d'une substance dans l'air à ou sous laquelle aucun effet indésirable pour la santé ne sera ressenti chez les personnes indéfiniment exposées à cette substance à ce degré.
Massachusetts Toxic Use Reduction Act : La silice, cristalline (taille respirable, <10 microns) est « toxique » en vertu du Massachusetts Toxic Use Reduction Act.

15.4 Inventaire mondial
LIS Tous les composants de ce produit se retrouvent sur la liste LIS canadienne.
TSCA no : La silice cristalline (quartz) apparait dans l'inventaire TSCA de l'EPA en vertu de CAS No 14808-60-7. Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA.

SECTION XVI – AUTRES INFORMATIONS

Dernière mise à jour : 2017-05-23

REMARQUE : Les informations et les recommandations ci-incluses sont basées sur des données qui sont vraisemblablement exactes. Cependant, aucune garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons toutes responsabilités pour les effets nocifs qui peuvent être causés par l'exposition à la silice qui se trouve dans nos produits.

Préparé par Target Products Ltd,

Fin